



Jorat-Mézières, le 08 octobre 2024

Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 08 OCTOBRE 2024

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis N°09/2024 – Demande de crédit de Fr. 47'000 – Remplacement partiel d'une haie de thuyas par une haie vive au cimetière de Mézières
 - a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires pour le remplacement partiel d'une haie de thuyas par une haie vive au cimetière de Mézières ;
 - b) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 47'000.00 ;
 - c) de permettre à la Municipalité de financer ce montant selon les modalités proposées.

- Préavis N°10/2024 – Demande de crédit de Fr. 95'000 – Décorations et éclairage de Noël
 - a) d'autoriser la Municipalité à acheter des décorations et éclairage de Noël afin d'uniformiser les 3 villages pendant les fêtes de fin d'année ;
 - b) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 95'000.00 ;
 - c) de permettre à la Municipalité de financer ce montant selon les modalités suivantes :
 - financement par la trésorerie courante
 - amortissement selon la loi sur la comptabilité des communes, soit 5 ans (biens meubles, marchines, véhicules), la 1^{ère} fois en 2025.

- Préavis N°11/2024 – Abrogation d'un règlement communal obsolète

d'abroger le Règlement communal pour la fourniture par câble de programmes radio, télévision et autres prestations édité en 2017.

Ainsi délibéré en séance du huit octobre deux mille vingt-quatre.

Le Président,

Blaise Vuille



La secrétaire,

Catherine Poncelet